

Décision du 18 octobre 2011 relative aux modifications des règles de marché de BlueNext

L'Autorité des marchés financiers ;

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article L 621-7 (VII 1°) ;

Vu le Titre Ier du Livre V du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et notamment son article 511-16 ;

Vu la demande de BlueNext en date du 10 octobre 2011 ;

Décide :

Article 1^{er}

Sont approuvées les modifications apportées aux règles de marché de BlueNext intégrant une nouvelle catégorie de participants aux enchères de quotas « les offrants non-membres ». Le texte de ces modifications est annexé à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée à BlueNext et publiée sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers.

Fait à Paris, le 18 octobre 2011.

Le Président de l'AMF

Jean-Pierre JOUYET



Bluenext SA

Instruction n° 2011-1- XX du XX/XX/2011

**Modifications du Formulaire d'Adhésion, des Règles de Marché,
du Manuel BlueNext Spot, et de l'Instruction pièces demandées
pour l'admission et le démarrage**

Date d'émission: XX/XX/2011

Date d'entrée en vigueur: XX/XX/2011

Direction Juridique

La présente Instruction vise à décrire un nouveau statut d'intervenant : l'Offrant Non Membre.

Ce dernier est défini comme un Etat, la Commission Européenne ou tout autre organisme officiellement désigné, ou toute personne agissant pour leur compte, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique climatique européenne et internationale ayant signé un formulaire d'adhésion et ayant été admis par BlueNext à proposer à l'achat ou à la vente des Produits.

Pour chacun des articles et annexes ci-dessous, le texte figurant dans la colonne « texte nouveau » remplace celui qui figure dans la colonne « texte actuel ».

Règles de Marché

Texte Actuel	Nouveau Texte
Version du 03 mai 2011	Version du XX XXXXX 2011
<p>Article 1 Définitions</p> <p>BlueNext : BlueNext SA société anonyme au capital de 26 796 859 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 434 880 845, dont le siège social et le siège administratif sont situés 5 boulevard Montmartre, 75002 Paris.</p>	<p>Article 1 Définitions</p> <p>BlueNext : BlueNext SA société anonyme au capital de 31 796 859 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 434 880 845, dont le siège social et le siège administratif sont situés 5 boulevard Montmartre, 75002 Paris.</p> <p>Offrant Non Membre : Un Etat, la Commission Européenne ou tout autre organisme officiellement désigné, ou toute personne agissant pour leur compte, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique climatique européenne et internationale ayant signé un formulaire d'adhésion et ayant été admis par BlueNext à proposer à l'achat ou à la vente des Produits.</p>
	<p>Article 38 Définition de l'Offrant Non Membre [nouvel article]</p> <p>L'offrant Non Membre est un Etat, la Commission Européenne ou tout autre organisme officiellement désigné, ou toute personne agissant pour leur compte, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique climatique européenne et internationale ayant signé un formulaire d'adhésion et ayant été admis par BlueNext à proposer à l'achat ou à la vente des Produits. Les Produits seront alloués aux Participants suivants les modalités définies au BlueNext Spot Manual.</p> <p>L'Offrant Non Membre ne peut participer à sa propre offre de mise aux enchères.</p>
	<p>Article 65 Obligations de l'Offrant Non Membre [nouvel article]</p> <p>L'Offrant Non Membre déclare et garantit à BlueNext qu'il est propriétaire des Produits qu'il entend vendre.</p> <p>L'Offrant Non Membre transfère, préalablement à la réalisation de la procédure d'offre de vente, à BlueNext, les Quantités relatives à la livraison des Produits pour les ventes qu'il entend effectuer sur le Marché.</p> <p>L'Offrant Non Membre transfère, préalablement à la réalisation de la procédure d'offre d'achat, à BlueNext, les sommes relatives au paiement des Produits pour les achats qu'il entend effectuer sur le Marché.</p> <p>A l'issue de la procédure d'enchère et selon les modalités définies au BlueNext Spot Manual, si des Produits doivent être alloués ou reçus par l'Offrant Non Membre, BlueNext procède au débit de son compte Produits (dans le cas d'une offre d'achat) ou de son compte Espèces (dans le cas d'une offre de vente). Ces mouvements sont effectués au crédit d'un compte produits (dans le cas d'une offre d'achat) ou d'un compte espèces (dans le cas d'une offre de vente) de l'Offrant Non Membre.</p> <p>L'Offrant Non Membre doit, préalablement à l'enchère, indiquer à BlueNext les informations relatives à son compte produit ou son compte espèces, le cas échéant.</p>
Article 80 Vérifications et Contrôles	Article 81 Vérifications et Contrôles

<p>BlueNext constate individuellement, selon les moyens disponibles et dans un délai raisonnable que le Membre ne détient pas sur son Compte, des Produits non Vérifiés ou non Contrôlés.</p>	<p>BlueNext constate individuellement, selon les moyens disponibles et dans un délai raisonnable que le Membre ne détient pas sur son Compte, des Produits non Vérifiés ou non Contrôlés.</p> <p>Dans le cas d'un Offrant Non Membre, BlueNext constate, selon les moyens disponibles et dans un délai raisonnable que l'Offrant Non Membre lui a transmis des Produits Vérifiés et Contrôlés.</p>
<p>Section 5 Offres d'Achat et Offres de Vente</p>	<p>Section 5 Offres d'Achat et Offres de Vente</p> <p>La section 5 s'applique aux Offrants ou Offrant Non Membre, regroupés pour cette section sous le terme générique d'Offrant.</p>

Texte Actuel	Nouveau Texte
Version du 17 mai 2011	Version du XX XXXXX 2011
<p>Article 2 Offres</p> <p>BNS Offer EUA BNS Offer CER</p> <p>BNS Offer ERU</p>	<p>Article 2 Offres</p> <p>BNS Offer EUA BNS Offer CER BNS Offer GREEN CER BNS Offer ERU</p>
<p>Sous-section 2 Vérification et Contrôle des Produits</p> <p>BlueNext constate individuellement, selon les moyens disponibles et dans un délai raisonnable que le Membre ne détient pas sur son Compte, des Produits non Vérifiés ou non Contrôlés.</p>	<p>Sous-section 2 Vérification et Contrôle des Produits</p> <p>BlueNext constate individuellement, selon les moyens disponibles et dans un délai raisonnable que le Membre ne détient pas sur son Compte, des Produits non Vérifiés ou non Contrôlés.</p> <p>Dans le cas d'un Offrant Non Membre, BlueNext constate, selon les moyens disponibles et dans un délai raisonnable que l'Offrant Non Membre lui a transmis des Produits Vérifiés et Contrôlés.</p>
<p>Sous-section 2 b) Modalités de contrôle</p> <p>A réception d'un Transfert sur le Compte Produits du Membre, BlueNext selon les moyens disponibles, Contrôle le Produit de la manière décrite ci-après.</p> <p>BlueNext :</p> <p>a) identifie son (ses) numéro(s) de série;</p> <p>b) sur le fondement de la Liste (listes communiquées soit par les registres nationaux de gaz à effet de serre ou toute autre autorité compétente) elle constate si ce numéro de série y est référencé ou non:</p>	<p>Sous-section 2 b) Modalités de contrôle</p> <p>A réception d'un Transfert sur le Compte Produits du Membre, BlueNext selon les moyens disponibles, Contrôle le Produit de la manière décrite ci-après.</p> <p>BlueNext :</p> <p>a) identifie son (ses) numéro(s) de série;</p> <p>b) sur le fondement de la Liste (listes communiquées soit par les registres nationaux de gaz à effet de serre ou toute autre autorité compétente) elle constate si ce numéro de série y est référencé ou non:</p> <p>Liste des unités contrôlées disponible en annexe 7 de ce document.</p>
<p>Section 2 Les Offres Sous-section 1 Modalités de l'Offre</p> <p>Les modalités de réalisation d'une Offre sont définies par l'Offrant et sont communiqués aux Participants par Avis. Les modalités ne sont pas exclusives l'une de l'autre et sont les suivantes.</p>	<p>Section 2 Les Offres Sous-section 1 Modalités de l'Offre</p> <p>Les modalités de réalisation d'une Offre sont définies par l'Offrant ou l'Offrant Non Membre et sont communiqués aux Participants par Avis. Les modalités ne sont pas exclusives l'une de l'autre et sont les suivantes.</p>
<p>Article 17 Conditions de l'Offrant</p> <p>Préalablement à l'Offre, BlueNext contrôle la disponibilité des Espèces (Offre à l'achat) ou des Produits (Offre à la vente) de l'Offrant.</p> <ul style="list-style-type: none"> si cette vérification est concluante, BlueNext réserve les montants (Offre à l'achat) ou, le cas échéant les produits (Offre à la vente), si cette vérification ne devait pas s'avérer concluante, l'Offre est annulée de facto. 	<p>Article 17 Conditions de l'Offrant</p> <p>Préalablement à l'Offre, BlueNext contrôle la disponibilité des Espèces (Offre à l'achat) ou des Produits (Offre à la vente) de l'Offrant.</p> <ul style="list-style-type: none"> si cette vérification est concluante, BlueNext réserve les montants (Offre à l'achat) ou, le cas échéant les produits (Offre à la vente), si cette vérification ne devait pas s'avérer concluante, l'Offre est annulée de facto. <p>Dans le cadre d'un Offrant Non Membre, ce dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> transfère, préalablement à la réalisation de la procédure d'offre de vente, à BlueNext, les Quantités relatives à la livraison des Produits pour

	<p>les ventes qu'il entend effectuer sur le Marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> transfère, préalablement à la réalisation de la procédure d'offre d'achat, à BlueNext, les sommes relatives au paiement des Produits pour les achats qu'il entend effectuer sur le Marché. <p>L'Offrant Non Membre doit, préalablement à l'enchère, indiquer à BlueNext les informations relatives à son compte produit ou son compte espèces, le cas échéant.</p>
<p>Article 20 Mise à jour des limites après négociation</p> <p>Sur la base des Appariements effectués, une mise à jour des Limites Résiduelle et Courante est réalisée comme suit, selon le sens de l'Offre.</p> <p>[...]</p>	<p>Article 20 Mise à jour des limites après négociation</p> <p>Sur la base des Appariements effectués, une mise à jour des Limites Résiduelle et Courante est réalisée comme suit, selon le sens de l'Offre.</p> <p>[...]</p> <p>A l'issue de la procédure d'enchère et selon les modalités définies au BlueNext Spot Manual, si des Produits doivent être alloués ou reçus par l'Offrant Non Membre, BlueNext procède au débit de son compte Produits (dans le cas d'une offre d'achat) ou de son compte Espèces (dans le cas d'une offre de vente). Ces mouvements sont effectués au crédit d'un compte produits (dans le cas d'une offre d'achat) ou d'un compte espèces (dans le cas d'une offre de vente) de l'Offrant Non Membre.</p>
	<p>Annexe 1 Fiches Produits [Ajout de la fiche Auction GREEN CER]</p>
	<p>Annexe 7 Liste des unités contrôlées par Bluenext [Nouvelle Annexe]</p>

Instruction pièces demandées pour l'admission et le démarrage

Texte Actuel	Nouveau Texte
Version du 03 mai 2011	Version du XX XXXXX 2011
	<p>4 - Informations et pièces demandées aux Offrants Non Membre [nouvel article]</p> <p>4.1 Les demandes d'admission doivent comprendre les pièces et informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Document permettant d'identifier l'Offrant Non Membre,• la liste des dirigeants ou autres représentants autorisés, ainsi que les signatures autorisées nécessaires,• document de toute nature permettant de constater le mandat au titre duquel l'Offrant Non Membre soumet une Offre d'enchère,• le formulaire d'adhésion,• le numéro du Compte Espèce sur lequel sont réglées les transactions,• le numéro du Compte Produits sur lequel sont débitées ou créditées les quantités résultant des Transactions,• le lieu d'établissement de l'Offrant Non Membre et le cas échéant son numéro de TVA ;• l'origine des produits mis en vente dans le cas d'une Enchère à la Vente ;• L'origine des fonds de l'Offrant Non Membre dans le cas d'Enchère à l'Achat. <p>Le Postulant garantit la validité et l'exactitude de ces informations et en approuve le contenu, le cas échéant, par la fourniture d'une copie certifiée conforme des documents originaux. Il appartient à l'Offrant Non Membre d'actualiser ces informations et documents lorsque cela s'avère nécessaire.</p> <p>Ces documents sont Notifiés ou adressés en main propre à BlueNext en français ou en anglais.</p> <p>BlueNext peut demander la production de toute information complémentaire raisonnablement nécessaire pour tenir compte de la spécificité de l'Offrant Non Membre.</p> <p>Parmi les personnes placées sous leur autorité ou agissant pour leur compte, les Offrants Non Membre désignent des représentants autorisés qui seront les contacts de BlueNext pour les démarches administratives engagées en application des Règles de Marché.</p> <p>Ils informent BlueNext de leur identité ainsi que de tout changement les affectant.</p>

Formulaire d'Adhésion à BlueNext Spot

Texte Actuel	Nouveau Texte
Version du 03 mai 2011	Version du XX XXXXX 2011
<p>2 - Qualité(s) à laquelle le Signataire est Postulant :</p> <p><input type="checkbox"/> : Négociateur <input type="checkbox"/> : Courtier Agréé <input type="checkbox"/> : Offrant</p>	<p>2 - Qualité(s) à laquelle le Signataire est Postulant :</p> <p><input type="checkbox"/> : Négociateur <input type="checkbox"/> : Courtier Agréé <input type="checkbox"/> : Offrant <input type="checkbox"/> : Offrant Non Membre</p>
<p>8 - Limite de responsabilité</p> <p>BlueNext est tenue à une obligation de moyens et ne contracte à aucun moment un devoir de conseil à l'égard des Membres.</p> <p>[...]</p> <p>- Contestation après le délai d'annulation d'une Transaction réalisée par le Membre non contestée pendant le délai d'annulation.</p>	<p>8 - Limite de responsabilité</p> <p>BlueNext est tenue à une obligation de moyens et ne contracte à aucun moment un devoir de conseil à l'égard des Membres ou des Offrants Non Membre.</p> <p>[...]</p> <p>- Contestation après le délai d'annulation d'une Transaction réalisée par le Membre ou l'Offrant Non Membre non contestée pendant le délai d'annulation.</p>
<p>9 - Frais</p> <p>[...]</p> <p>Ces commissions seront facturées par BlueNext dans les premiers jours ouvrés du mois suivant l'enchère. Elles seront prélevées sur le compte espèces ouvert par l'offrant auprès de la Caisse des dépôts.</p>	<p>9 - Frais</p> <p>[...]</p> <p>Ces commissions seront facturées par BlueNext dans les premiers jours ouvrés du mois suivant l'enchère. Elles seront prélevées sur le compte espèces ouvert par l'offrant auprès de la Caisse des dépôts ou par tout autre moyen.</p>
<p>10 - Détails de l'Offre</p> <p>[...]</p> <p>L'offrant s'engage à créditer son Compte (Produits ou Espèces) au plus tard deux jours ouvrés avant l'Offre.</p>	<p>10 - Détails de l'Offre</p> <p>[...]</p> <p>L'offrant s'engage à créditer son Compte ou un Compte de BlueNext (Produits ou Espèces) au plus tard deux jours ouvrés avant l'Offre.</p>